

Formulaire d'engagement pour un parrainage scolaire

Conditions d'engagement

- Le parrain / la marraine s'engage à payer les frais de scolarité d'un enfant népalais, selon l'un des trois programmes proposés par ENPS.
- Il / elle s'engage pour une durée de 4 années au minimum.
- Les versements annuels sont à payer au plus tard à fin septembre pour l'année en cours.

Bulletin d'engagement

Je m'engage à soutenir un enfant intégré dans le programme:

- Parrainage villageois:** soutien pour permettre la scolarisation d'un enfant d'une famille défavorisée dans une école gouvernementale de deux régions où ENPS a établi des liens étroits.
Contribution annuelle: CHF 140.-
- Weaving Dreams:** soutien pour la scolarisation et l'encadrement social d'un enfant d'ouvrière travaillant dans des ateliers de tissage à Kathmandu.
Contribution annuelle: CHF 500.- (parrainage nominal)
- Bal Mandir:** soutien pour la scolarisation et la prise en charge complète d'un enfant orphelin ou abandonné, résidant dans l'un des orphelinats gérés par l'association népalaise Bal Mandir.
Contribution annuelle: CHF 750.- (parrainage nominal)

Nom: Prénom:

Rue et No: NP - Localité:

E-mail Tél:

Je, soussigné-e, déclare avoir pris connaissance des informations figurant ci-dessus.

Date et signature:

A retourner à: Judith Rohner, 9 rue Verte, CH-1205 Genève